

Département de Saône-et-Loire
Commune de LA ROCHE VINEUSE

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 3 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 12
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 16

Date de convocation : 26 août 2025.

Date de publication : 10 septembre 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le trois septembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

Présents : MM. Robert LUQUET, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Bernard COTTIN, Loïc COLTEL, Benoît MEILHAC, et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Marie-France AULAS, Florence CHEVASSON, Sophie DUMONTEL, Sonia BLONDEAU, et Laure SEYDOUX.

Excusé(es) : M. Jean-André GUILLERMIN, M. Bernard FAVRE a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT, M. Willy BONFY, M. Fabrice THERVILLE a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, Mme Corinne MERLIN a donné procuration à M. Robert LUQUET, Mme Virginie THIVENT a donné procuration à M. Loïc COLTEL.

Absent(s) : Néant.

Secrétaire de séance : M. Bernard COTTIN.

Objet : 2025/0309/053 – Convention d'utilisation de la salle « l'expo » au profit de la Fédération ADMR de Saône et Loire.

Le Maire laisse la parole à Mme Marie Claude POTTIER qui explique qu'il y a 33 associations d'ADMR sur le Département qui travaillent en réseau. L'ADMR de La Roche Vineuse a été sollicitée pour reprendre l'ADMR de Prissé par fusion-absorption. Mme Marie Claude POTTIER fait savoir que l'ADMR de Prissé compte 15 salariés qui interviennent dans 6 communes auprès de 114 personnes. Cela représente un volume horaire de 20 000 heures par an. Elle précise ensuite que l'ADMR de La Roche Vineuse dispose actuellement d'un grand bureau mis à disposition des salariés de la Fédération ADMR de Saône et Loire. Avec la fusion-absorption de l'ADMR de Prissé cet espace sera utilisé pour la mise en place d'un secrétariat commun. L'ADMR souhaite disposer d'un nouvel espace pour les salariés de la Fédération ADMR et demande au conseil municipal l'accord pour louer la salle « l'expo » qui jouxte ses locaux à compter du 1^{er} janvier 2026. M. le Maire propose d'établir un bail, qui fixe les conditions d'utilisation, pour la mise à disposition de la salle « l'expo ». A l'issue de cette présentation, les élus échangent sur divers points concernant la fusion-absorption de l'ADMR de Prissé, notamment la gestion du personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

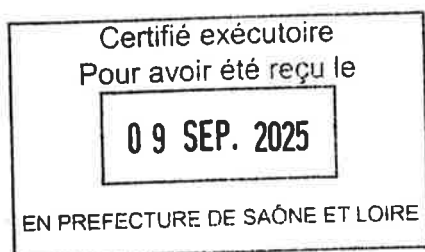
- approuve la location de la salle « l'expo » au profit de la Fédération ADMR de Saône et Loire à compter du 1^{er} janvier 2026 au tarif de 100 € par mois ;
- donne pouvoir au Maire pour signer la convention ainsi que tout acte afférent à la présente délibération.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme
Le 8 septembre 2025,
Le Maire, Robert LUQUET

